



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations des pupilles de l'enseignement public

Question écrite n° 71096

Texte de la question

M. Philippe-Armand Martin (Marne) * appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'avenir de la subvention ministérielle allouée pour assurer la prise en charge de la rémunération des enseignants détachés auprès des associations départementales des pupilles de l'enseignement public. En effet, la réduction de 7 % annoncée pour 2005 suscite de vives inquiétudes de la part desdites associations, et notamment celle de la Marne, qui dispose de l'affectation d'un poste, dans la mesure où cette annonce devrait engendrer à terme la suppression de sept emplois. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en l'espèce et notamment celles qui seront de nature à pérenniser l'action de l'ensemble des associations départementales des pupilles de l'enseignement public.

Texte de la réponse

Le nouveau mode d'exécution du budget de l'État induit par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) ne permet plus de reconduire des dispositions antérieures et notamment la mise à disposition d'agents publics. Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur à la rentrée 2006. Pour autant, l'Association des pupilles de l'enseignement public recevra en lieu et place des mises à disposition une subvention d'un montant équivalent à leur rémunération.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71096

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7280

Réponse publiée le : 6 septembre 2005, page 8386